

LE NOIRMONT INFO

No 9/décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre
Le Noirmont Info n°9 en vous remerciant
de l'attention que vous ne manquerez pas
d'y porter.

Conseil communal

Administration communale

**Depuis mercredi 8
décembre, c'est avec
plaisir que nous vous
accueillons dans les
nouveaux bureaux de
l'Hôtel de Ville à la Rue du
Doubs 9.**

**Nous vous rappelons la
journée «porte ouverte»
organisée à votre intention
pour ce
samedi 18 décembre 2004
de 10h00 à 15h00
et nous espérons vous y
accueillir nombreux.**

**Nous vous communiquons
également les heures
d'ouverture des « guichets » :**

du lundi au mercredi :

8h00-12h00 17h00-18h00

jeudi :

8h00-12h00 après-midi fermé

vendredi :

8h00-12h00 14h00-17h00

☎ 032 / 953.11.15 secrétariat

**☎ 032 / 953.11.16 caisse / agence
communale AVS**

courriel commune@noirmont.ch

SERVICE DES EAUX

Relevé des compteurs et facturation.

Le conseil communal a décidé de modifier les échéances pour la facturation de l'eau. Dorénavant, les personnes concernées continueront de recevoir deux factures par an mais à des périodes différentes soit : **en fin d'année et à fin juin.**

Le passage à l'année civile facilitera la tâche du caissier car il sera plus aisé de notifier les modifications du tarif d'eau et d'assurer le décompte de la TVA.

Il a également été décidé de ne relever les compteurs d'eau qu'une fois par année. Cette opération se fera par le fontainier en fin d'année. Elle permettra de facturer la totalité de l'eau consommée dans l'année après déduction de l'acompte perçu en été.

Ces modifications n'apporteront que peu de changement pour la population mais elles faciliteront grandement la gestion du Service des eaux de la commune.

Qualité de l'eau.

L'ordonnance sur les denrées alimentaires dit à son article 275d :

Tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

Cette obligation est effective dès cette année.

Au vu de ce qui précède et afin d'informer l'ensemble de la population,



le conseil communal a choisi de communiquer les résultats d'analyses dans le Noirmont-Info.

L'eau consommée dans notre commune provient de deux fournisseurs différents

- ✓ La partie est du village, jusqu'à la rue du Doubs ainsi que les rues de l'Ouest, des Perrières jusqu'à hauteur du cimetière, la Rauracie jusqu'à la Poste, les Combes, le CJRC, et Sous-le-Terreau sont alimentées par les sources communales, via le réservoir de Roc-Montès.
- ✓ Le reste du village et les métairies reçoivent l'eau du SEF (Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable) qui transite par le réservoir du Peu-des-Vaches.

En cas de diminution du volume d'eau de nos sources par temps sec, l'appoint au réservoir de Roc-Montès est repourvu par gravité par le réservoir du Peu-des-Vaches.

Les sources communales sont traitées par chloration à l'eau de javel.

Pour le SEF, pour lequel l'eau de source représente le 65% de son approvisionnement, le traitement se fait par du bioxyde de chlore. Le solde de 35% est de l'eau souterraine qui ne nécessite aucun traitement.

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ainsi que les mesures supplémentaires effectuées pour le SEF ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux normes légales.

	Qualité bactériologique	Dureté en graduation française (°f)	Teneur en nitrate (mg/l)
Sources communales	irréprochable	16,9 eau "mi-dure"	8,5
SEF	irréprochable	24 à 26 eau "dure"	7

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur la qualité de l'eau. auprès du secrétariat communal, tél. 032 / 953.11.15 ou du SEF, tél. 032 / 951.11.32.

La dernière assemblée de commune a suivi le conseil et voté le crédit pour l'étude du plan général d'évacuation des eaux, PGEE. Le mandat est confié au Bureau Michel Jobin de Delémont.

Au niveau du conseil communal, cet important dossier est géré par le responsable du dicastère des travaux publics, eaux et électricité.

Pour l'aider dans cette tâche, le conseil a décidé **la création d'une commission temporaire**. Celle-ci a pour but la surveillance du dossier, la collaboration active avec le bureau d'ingénieurs, la surveillance des coûts et délais d'exécution.

Les personnes désirant s'investir dans cette commission sont priées de prendre contact avec le secrétariat communal.



Bibliothèque communale et scolaire

Créée en 1977 la Bibliothèque du Noirmont a déménagé dans les nouveaux espaces scolaires en 1995. Même si elle est incluse dans les bâtiments de l'école elle reste ouverte aux adultes. On y accède par la rue des Collèges et elle se tient à côté de la ludothèque.

La Bibliothèque du Noirmont est la seule bibliothèque de lecture publique aux Franches-Montagnes, c'est pourquoi les lecteurs des autres communes sont également les bienvenus.

Riche de plus de 6000 ouvrages qui vont du livre d'images pour les tout-petits aux romans et documentaires pour adultes, on trouve également un grand choix de bandes dessinées et

des revues (Animan-Géo-Images Doc-La Salamandre).

Tout peut être emprunté à la Bibliothèque et cela gratuitement.

La Bibliothèque fonctionne grâce aux subventions communales et cantonales.

Les heures d'ouverture au public sont les suivantes :

Lundi 17h – 19h

Mardi 14h – 17h

Vendredi 8h30 – 11h30

La bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires.



Pour tout renseignement la bibliothécaire, Danielle Paratte Steiger, est atteignable durant les heures d'ouverture au n° de tél. 032 957.66.12

SERVICE FORESTIER LA FORET SUISSE EN DANGER....

Ces informations visent à présenter les derniers développements de la politique forestière suisse et en particulier les mesures d'allègement s budgétaires et les modifications prévues dans la loi sur les forêts.

ECONOMIE FORESTIERE : TEMPS D'INCERTITUDES

La conjoncture économique nous est actuellement des plus défavorable devant un marché des bois qui ne cesse de céder du terrain, alors que les charges liées à l'exploitation de nos forêts ne font qu'augmenter.

Pour exemple :

En 1980, un mètre cube de bois qualité « charpente » rapportait fr. 140.—

En 2004, on obtient fr. 80.—en moyenne pour le même bois !

Dans ces conditions, il s'avère vraiment difficile de réaliser un bénéfice, si petit soit-il dans le type d'exploitation que l'on pratique dans nos triages.

D'autre part, la prolifération des bostryches suite à « LOTHAR » et aux conditions climatiques exceptionnelles de 2003, l'annonce **de coupes budgétaires dans les crédits forestiers alloués aux Cantons par la Confédération (de l'ordre de 30 %)**, sont autant d'éléments qui vont, à court terme, profondément modifier le visage de l'économie forestière de notre pays, de notre Canton et indubitablement de notre région.

Les aides financières destinées à l'économie forestière existeront encore, mais elles viseront uniquement à renforcer la fonction protectrice de la forêt, la biodiversité et l'amélioration de la gestion.

Actuellement, nous subissons déjà ces diminutions de prestations de la part de la Confédération. En fait, les crédits 2004 ont été utilisés pour financer les mesures prises l'année dernière, et pour cette année des suppléments de crédits importants font l'objet de négociations avec la Direction fédérale des forêts. A cet effet, le Gouvernement jurassien a accepté récemment un crédit cantonal supplémentaire de l'ordre de fr. 740'000.--.

Toujours dans le même ordre d'idée, il est important de relever qu'à partir du 1^{er} janvier 2005, les aides obtenues jusqu'ici pour l'exploitation de foyers de bois bostrychés (env. le 50 % des volumes exploités annuellement) ne s'adresseront plus qu'à des forêts classées « forêts protectrices ». En ce qui nous concerne, ces aides ne s'adresseront plus qu'à 20 – 25 % de nos forêts.

La délimitation de ces surfaces sera réalisée très prochainement par l'Office cantonal des forêts en accord avec les critères fixés par la Confédération.

Au vu de telles dispositions qu'advient-il de nos pâturages boisés ?

On sait que l'exploitation de 1m³ de bois coûte environ une cinquantaine de francs, généralement la vente de bois est déficitaire de l'ordre de 10 à 15 francs du m³. (déficit jusqu'ici couvert par les subventions auxquelles on pouvait prétendre...)

Les subventions liées à la desserte forestière, notamment la construction en faveur des chemins ou de pistes à machines se verront réduites de près de 50 %. Ce qui revient à dire que la construction de nouveaux chemins ou autres pistes forestières ne sera plus financée.

Le soutien se limitera aux forêts protectrices particulières nécessitant un entretien ou une remise en état jugée indispensable à la gestion et à l'exploitation forestière proprement dite.

Les soins aux jeunes peuplements et la reconstitution des forêts détruites par « LOTHAR » faisait l'objet du programme établi par chaque triage pour la période 2002 / 2005 ne sont, quant à eux pas menacés, « ouf ».... Enfin une bonne nouvelle....

Ces soins pourront même être prolongés, au besoin, jusqu'en 2006

voire 2007, si l'ensemble des projets n'a pas pu être réalisé. Toutefois, dès 2008 des aides seront toujours possibles sous une forme différente soit par l'établissement d'un contrat de prestation.

Que dire de plus, si ce n'est que l'on se retrouve face à des bouleversements jamais connus jusqu'à ce jour.

Au marché des bois très peu porteur et à une conjoncture économique défavorable s'ajoutent de profonds changements dans notre politique forestière. L'activité en forêt pour tous les professionnels de la branche forestière ainsi que la motivation des propriétaires peuvent s'en retrouver affectés, on le serait à moins.....

Dès lors, il est important avec une professionnalisation accrue du travail en forêt, de poursuivre dans la recherche de nouvelles collaborations entre propriétaires en veillant à une gestion plus coordonnée.

Des projets sont à l'étude.

Pour les sceptiques, ne dit-on pas : « Rome ne s'est pas fait en un jour ! »

Pour conclure, notez également que de ces grands chambardements est né une petite lueur d'espoir qui a pris forme avec une initiative populaire fédérale intitulée :

« SAUVER LA FORET SUISSE »

Initiative à laquelle de nombreuses Associations professionnelles de notre branche ont déjà adhéré...
POURQUOI PAS VOUS ????

Vous la trouverez, ainsi que les détails qui y sont liés, à l'Hôtel de Ville dans les nouveaux bureaux de l'administration communale.

Dès lors, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année et tous mes bons vœux pour 2005.

Romain Froidevaux
Garde forestier

INTERDICTION DE CIRCULER EN FORÊT.



Au début 2005, nous allons procéder à la mise en place de panneaux d'interdiction de circuler sur les chemins forestiers « Les Sommètres – Le Bolé ». Cette mesure faisait partie du projet de construction-réfection de ces chemins dans le cadre du subventionnement de la confédération.

- pour le chemin de « Chez le Bolé » l'interdiction entre en vigueur à la hauteur du portail des Côtes. Les véhicules peuvent être stationnés sur place.
- pour le chemin « des Sommètres » le panneau se posera à hauteur de la Rue du Pylône, avec la mention « bordiers et livraison autorisés ». Les utilisateurs peuvent garer leur voiture au parking des Combes ou au village.

Ces mesures qui, parfois, peuvent sembler contraignantes ne font que rendre la forêt encore plus accueillante et calme... Bien du plaisir dans la toute nouvelle réserve des Sommètres !

A propos de curatelles

Ce qu'il faut savoir sur les curatelles

En principe, l'individu est censé pouvoir sauvegarder lui-même ses intérêts d'ordre personnel ou matériel. Il n'en est cependant pas toujours ainsi et un certain nombre

de personnes a besoin d'assistance ou de protection. Dans ce cas, l'intervention directe de l'autorité est nécessaire. C'est pourquoi le Code civil a prévu un ensemble de mesures de protection, mise en œuvre par les organes étatiques, et destinées à assurer l'assistance et la représentation des personnes totalement ou partiellement incapables d'agir conformément à leur intérêt. Ce sont les "mesures tutélaires" qui, de la plus légère à la plus grave, sont : la curatelle, le conseil légal, la tutelle. Il faut également mentionner les mesures tutélaires prises par l'autorité tutélaire en faveur de la protection de l'enfant (curatelle d'assistance éducative, curatelle pour la surveillance du droit de visite, curatelle en recherche de paternité).

Les mesures tutélaires représentent une atteinte à la liberté des personnes. Elles sont parfois ressenties comme déshonorantes et punitives. De ce fait, il convient de n'y recourir que si d'autres formes de soutien privé ou public (appui de la famille, encadrement dans une institution, etc.), sont insuffisantes.

Notre commune est à la recherche de curateurs ou curatrices qui seraient intéressés à prendre un ou plusieurs mandats. Si vous avez un certain intérêt pour la comptabilité

et que vous désirez offrir une assistance à des personnes dans une situation difficile, vous pouvez vous annoncer au bureau communal qui prendra vos coordonnées.

Le ou la préposé(e) au dicastère des oeuvres sociale vous contactera pour vous proposer un

mandat. Ce mandat vous engage pour une durée de deux ans, renouvelable. Cette activité sociale est partiellement rétribuée.

FIN DE LEGISLATURE

La législature qui se termine a été bien remplie et de nombreux dossiers ont été menés à terme. Je me plais à relever l'aboutissement des dossiers suivant :

- Elaboration et mise en place du site internet de la Commune du Noirmont www.noirmont.ch
- Rénovation du collège primaire
- Rénovation de l'Hôtel de ville
- Rénovation des bâtiments « Le Pâquier et Les Perrières »
- Plan d'aménagement local
- Plan de gestion « sites et paysages »
- Plan spécial « camping du Creux-des-Biches et tipis »
- Achat de terrains pour zones industrielles (La Calame ; Les Epenattes)
- Plan spécial « la Calame »
- Plusieurs études de mise en zone de lotissements (Clos-Frésard ; Sur-la-Velle)
- Divers aménagements routiers (carrefour de la poste, contour du Peupéquignot ; Cerneux-Lombard ; place de parcs vers le pont du Peupéquignot etc.)
- Extension de la réserve forestière des Sommètres
- Finition des chemins forestiers des Sommètres
- Mise en place d'une politique sur la gestion des déchets
- Construction du réservoir d'eau du Peu-des-Vaches
- Amélioration du réseau de distribution de l'eau
- Construction du bâtiment de la station de l'ultrafiltration de l'eau des sources des Côtes

- Assainissement de la station de pompage des Côtes
- Etablissement de plusieurs règlements de communes (allocation de naissance ; règlement sur les chiens ; les murs en pierres sèches ; subv. pour la création de nouveaux logements etc..)

Vous constaterez que vos autorités ont été très actives et se sont attachées à répondre au mieux :

- à la demande des citoyens,
- à leurs obligations
- au développement de la Commune.

En qualité de maire j'en profite pour adresser mes plus vifs remerciements aux conseillers pour le travail réalisé durant cette législature. C'est avec un certain regret que je vois partir MM Olivier Babey, Jean-Marc Baume, André Chapatte, Yanick Galli, Philippe Gaume, à eux et à M. Nicolas Girard qui poursuit son mandat, j'adresse mes meilleurs vœux pour leur avenir privé ou professionnel.

Jacques Bassang, Maire

Il nous reste encore à vous souhaiter un Joyeux Noël et à vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2005.

Conseil communal



*Joyeux
Noël*

